



Le Centre de Gestion de la Haute-Garonne (CDG31) organise pour les centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la région Occitanie et de la région Nouvelle-Aquitaine, les concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade de :

ATTACHE TERRITORIAL

pour 290 postes répartis comme suit :

Spécialités	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	Total par spécialité
Administration générale	129	66	25	220
Gestion du secteur sanitaire et social	23	12	5	40
Animation	16	9	5	30

Conditions d'inscription

Concours externe	<p>Ouvert aux candidats titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6 (anciennement II),- ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007. <p>Dispenses des conditions de diplômes pour :</p> <ul style="list-style-type: none">- les mères et pères d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement,- les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des Sports.
Concours interne	<p>Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins 4 ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>Ils doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.</p>
Troisième concours	<p>Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant 4 ans au moins :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature,- d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,- d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p> <p>Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ce concours.</p> <p>La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.</p>



Conditions d'inscription

Période de retrait du dossier d'inscription	pré-inscription sur le site Internet (www.cdg31.fr) du 22 mars au 27 avril 2022 minuit ou retrait des dossiers par voie postale uniquement (demande écrite adressée au CDG31 par voie postale uniquement) du 22 mars au 27 avril 2022 minuit, le cachet de la poste faisant foi.
Date limite de dépôt du dossier d'inscription	Jusqu'au 5 mai 2022 , à minuit sur l'espace nominatif sécurisé, ou Jusqu'au 5 mai 2022, à minuit, le cachet de la poste faisant foi, pour une transmission par voie postale uniquement, au CDG31
Adresse du CDG organisateur	Centre de Gestion la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne 590 rue Buissonnière – CS 37666 31676 LABEGE CEDEX
Date et lieux de l'épreuve d'admissibilité	Judi 17 novembre 2022 dans la région Occitanie (lieux fixés ultérieurement par arrêté)